

Au Chili, la révolution continue, malgré la campagne de peur, la désinformation et la pandémie

Ricardo Peñafiel

Au Chili, une véritable révolution a commencé le 18 octobre 2019, avec un soulèvement populaire qui, pendant des mois, mettra en échec le gouvernement de droite de Sebastián Piñera, au point de le contraindre à proposer un processus démocratique de changement constitutionnel. Le mouvement de contestation sociale s'est poursuivi malgré la pandémie, mais une campagne de peur et de désinformation menée par la droite et le centre a ralenti le processus de changement en empêchant la ratification de la proposition de nouvelle Constitution lors du plébiscite du 4 septembre 2022.

C'est avec stupéfaction que plusieurs spécialistes et défenseur-e-s des droits ont constaté la victoire du « refus » (*rechazo*) au plébiscite sur la proposition de nouvelle Constitution au Chili par une confortable marge de 62 % contre 38 %. Malgré les sondages qui prédisaient depuis des mois cette défaite de l'« approbation » (*apruebo*), plusieurs éléments permettaient d'entretenir un doute sur ce résultat.

D'abord, les méthodologies non probabilistes utilisées par ces sondages ne semblaient pas représentatives de l'électorat. Les enquêtes d'opinion s'étaient trompées d'environ 20 % au plébiscite d'entrée (le 25 octobre 2020), en prédisant un appui d'à peine 60 % à la proposition d'une Convention constituante « élue » (plutôt que mixte : 50 % de parlementaires et 50 % de nouveaux élus), alors que plus de 79 % de l'électorat a voté en faveur de cette option. De même, lors de la campagne présidentielle, les sondages prédisaient un coude

à coude au deuxième tour, alors que le candidat de gauche et ancien leader du Printemps étudiant de 2011 s'est imposé avec près de 56 % des voix, soit un écart de plus de 13 %.

Au-delà de ces biais systématiques des maisons de sondage et des médias de masse, il paraissait impossible que ce désir changement – porté par le soulèvement populaire débuté le 18 octobre 2019 et confirmé par près de 80 % de l'électorat lors du plébiscite d'entrée – ait pu fondre à un tel point. Impossible, surtout si on prend en considération le fait que le projet de nouvelle Constitution répondait pratiquement point par point aux doléances exprimées lors des manifestations massives de 2019-2020 et des Assemblées constituantes populaires (*Cabildos Abiertos*). D'ailleurs, grâce au mécanisme de participation citoyenne aux travaux de la Convention (Initiative de norme populaire), 77 projets de normes ont été présentés, recueillant près de 2 millions de signatures, permettant ainsi de refléter les aspirations de la population.

La négativité et la positivité

Pourtant, c'est sans doute là que réside le paradoxe et le problème qui ont conduit au refus d'une des meilleures constitutions démocratiques au monde. Si 80 % de Chilien-ne-s se rejoignent (et se rejoignent encore) autour de leur opposition à la Constitution dictatoriale et néolibérale de Pinochet (négativité), cela ne signifie pas qu'ils et elles étaient d'accord (positivité) avec une série d'avancées sociales proposées par la Convention constituante concernant les droits des femmes (notamment reproductifs), des peuples autochtones, des personnes migrantes, la diversité de genres, de la nature, etc.

L'unité nationale et la plurinationalité

L'un des éléments les plus clivants du projet de nouvelle Constitution a été la proposition de définir le Chili comme un État plurinational, reconnaissant aux peuples autochtones une série de pouvoirs et d'autonomies en réparation d'une dette historique de plus de 500 ans de colonialisme. Cette plurinationalité, qui est davantage la norme que l'exception (puisque'il y a beaucoup plus de nations que d'États dans le monde), a été volontairement mésinterprétée par la propagande de droite et de centre comme une destruction de l'unité du Chili et la création de « privilèges » faisant des Autochtones des citoyen-ne-s de première catégorie et les autres de deuxième.

Par exemple, l'autonomie juridique accordée aux peuples autochtones a été présentée dans les campagnes de désinformation comme une garantie d'impunité pour les Autochtones commettant des crimes. Le droit des Autochtones à la consultation et au consentement libre et éclairé pour des projets affectant leurs droits a été assimilé à un droit de veto leur permettant de bloquer toute réforme constitutionnelle. L'autonomie territoriale leur permettrait de faire sécession et même d'annexer des territoires considérés autochtones...

Les campagnes de désinformation

De même, en ce qui concerne pratiquement tous les principes constitutionnels, la propagande de droite circulant tant dans les médias sociaux que dans les médias de masse (contrôlés par une poignée d'oli-